

Tarif agent

FO dit non à sa remise en cause !

Un rapport de la commission spéciale sur la tarification de l'électricité de l'Assemblée nationale, rendu public il y a deux jours, fait plusieurs propositions dont l'une porte sur les aspects sociaux au travers de « coûts insuffisamment maîtrisés ».

Ce document parlementaire commençait pourtant bien puisqu'il critique, en premier lieu, les rapports de la Cour des Comptes sur les règles sociales à EDF, notamment sur le temps de travail. Le rapport parlementaire souligne que « l'analyse de la Cour des comptes, purement financière, sous-estime le poids de l'histoire du groupe EDF, les spécificités du secteur de l'énergie et surtout ne rend pas justice à la disponibilité sans limites des salariés ». Dont acte.

Mais c'est ensuite que les choses se gâtent, puisque le rapport parlementaire veut remettre en cause le tarif agent sur deux points importants et

ceci au nom de la transition énergétique que nous combattons avec détermination :

- Il veut imposer un plafonnement du tarif agent au nom d'économies d'énergies.

- Il veut faire payer aux agents la CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité), actuellement prise en charge par l'employeur conformément au Statut, au motif que la CSPE, qui finance le surcoût des énergies renouvelables, est appelée à fortement augmenter.

FO Énergie et Mines reste cohérente. **Nous sommes contre les effets néfastes de la loi de transition énergétique que ce soit pour les usagers ou pour les agents.**

Le Comité Exécutif Fédéral, réuni ce jour, a unanimement réaffirmé son opposition à toute remise en cause du tarif agent, que rien ne justifie !